



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 8

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 3

Nombre d'administrateurs excusés : 2

Nombre d'administrateurs absents : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juin à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 8 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 30 mai 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Rolande BRIOT, Hélène COUPE, Pascale CHENNE, Dominique GRADOS, Magdalena AMOURETTI et Gisèle PASQUIER
- Monsieur Jean-Marie MARZIO

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE
- Monsieur Gilles BAS a donné pouvoir à Madame Hélène COUPÉ
- Monsieur François BEHAGHEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MARZIO

ÉTAIENT EXCUSÉS :

- Monsieur Philippe COUDURIER
- Madame Catherine VILLENEUVE

ÉTAIENT ABSENTS :

- Monsieur Patrick GRANGE
- Madame Tiffany FARLEY

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, procède à l'appel. (*Appel*)

Elle rappelle que Madame Tiffany FARLEY avait demandé copie de l'ABS du Territoire. Madame Christine ARNOULD a fait photocopier les documents pour tous les membres du CCAS. L'ABS a été élaboré en collaboration avec Paris Est Marne et Bois et toutes les Communes membres. Le CCAS de Saint-Maurice y a évidemment contribué. Ce dossier est important et contient de nombreuses informations puisqu'il comporte 9 thématiques.

I) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 29 MARS ET DU 12 AVRIL 2023

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que les procès-verbaux des séances du 29 mars et du 12 avril 2023 sont soumis à l'approbation des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice. Elle signale que les deux documents sont proposés au vote en même temps car les compte rendus des enregistrements sont arrivés en même temps.

Aucune observation n'étant formulée, Madame Krystina BEHETRE soumet l'approbation de ces procès-verbaux au vote.

**Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.**

II) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS POUR L'EXERCICE 2022

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Maur-des-Fossés a arrêté le compte de gestion pour l'année 2022. Ce compte est conforme au compte administratif.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE : 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2022
INVESTISSEMENT	51 922.74€	-2 416.92€	49 505.82 €
FONCTIONNEMENT	125 326.49€	9 921.38 €	135 247.87 €
TOTAL	177 249.23 €	7 504.46 €	184 753.69 €

Madame Krystina BEHETRE propose aux administrateurs du CCAS d'approuver le compte de gestion tel qu'arrêté par Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Maur-des-Fossés.

Aucune observation n'étant formulée, elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS POUR L'EXERCICE 2022

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que le compte administratif rend compte des opérations effectuées par l'ordonnateur sur l'exercice 2022.

Total recettes investissement	0,00€
Total dépenses investissement	-2 416.92€
Total recettes de fonctionnement	332 840.86€
Total dépenses de fonctionnement	322 919.48€

Le compte administratif 2022 fait apparaître les résultats d'exécution de l'exercice suivant :

- Résultat d'investissement : - 2 416,92 € ;
- Résultat de fonctionnement : 9 921,38 €.

Néanmoins, grâce aux reports des années précédentes, les résultats d'investissement et de fonctionnement de clôture restent positifs (impact des dons) :

- Résultat de clôture d'investissement : 49 505,82 € ;
- Résultat de clôture de fonctionnement : 135 247,87 €.

Les résultats se décomposent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre budgétaire	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	167 997.69€	
012	Charges de personnel	285 €	
65	Autres charges de gestion courante	154 515.03€	
67	Charges exceptionnelles	121.76€	
70	Produits des services		61 533.48€
74	Dotations, subventions, participations		245 309.60€
77	Produits exceptionnels		25 997.78€
	TOTAL	322 919.48€	332 840.86€
	Résultat de l'exercice 2022	9 921.38€	
	Excédent 2021 reporté (002)	125 326.49€	
	Résultat de clôture 2022	135 247.87€	

LES RECETTES :

	2021	2022	Evolution en %
Recettes	322 275,41€	332 840.86€	+ 3.28%

Les recettes ont augmenté passant de 3,28 % entre 2021 et 2022. Cette légère augmentation est due à la participation des seniors aux animations et à la recette des monnayeurs des machines à laver et à sécher le linge, installées à la résidence de Presles – Serge Cas.

LES DÉPENSES :

	2021	2022	Evolution en %
Dépenses	335 011,22€	322 919.48€	-6.39%
Dépenses à charges générales	186 734.15 €	167 997.69€	-9.97 %
Dépenses des secours/aides - 65	147 997.07 €	154 515.03€	+ 4.4 %

Les dépenses d'ordre général ont diminué quant aux dépenses des secours et aides en tout genre correspondant au chapitre 65 ont augmenté.

Quelques exemples de dépenses illustrant la baisse des dépenses d'ordre général et l'augmentation des dépenses des secours.

Dépenses d'ordre général

La diminution des dépenses d'ordre général s'explique par la disparition de la dépense d'entretien et de révision du minibus et l'absence de publication d'appels d'offres. Madame Krystina BEHETRE rappelle en effet que l'ancien minibus avait été volé.

En réponse à une question posée par un membre du Conseil d'Administration, Madame Christine ARNOULD explique que le mini car a été volé lors du transport des seniors au centre de vaccination contre le covid-19 de Maisons-Alfort. C'est pour cela que le CCAS a dû en racheter un autre.

Madame Krystina BEHETRE reprend sa présentation.

Le portage de repas à domicile subit aussi une diminution entre 2021 et 2022, comme le montre le tableau ci-dessous :

	2021	2022
Portage de repas	145 261.81 €	115 633.05€

Effectivement, la baisse des tarifs appliquée par le prestataire et la modification du régime de TVA de 10 à 5,5 % ont généré une baisse de dépenses. Madame Krystina BEHETRE ajoute qu'il y a également eu une baisse après la période COVID, qui avait généré beaucoup d'inscriptions temporaires.

Dépenses liées aux secours d'urgence et aides en tout genre

	2021	2022
Secours d'urgence	35 997.99 €	41 756.44 €

Quant aux secours d'urgence, ils sont en évolution constante car le CCAS accompagne et apporte sa solidarité à tous les Mauritiens en difficulté. Après la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, de nouveaux bouleversements tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique sont apparus avec de nouveaux publics apportant leur lot de difficulté, de souffrance et de détresse.

	2021	2022
Subventions aux associations	49 500.00 €	51 300.00 €

Chaque année, le CCAS prend en considération la demande financière de chaque association en fonction de son travail et de son implication au sein de la ville. C'est un vrai partenariat qui permet une collaboration étroite dans un nombre important de domaines tels que l'autonomie des seniors, l'aide alimentaire, etc.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre budgétaire	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
21	Immobilisations corporelles	2 416.92€	
	TOTAL	2 416.92€	0 €
Résultat de l'exercice 2022		- 2 416.92 €	
Excédent 2021 reporté (001)		51 922.74 €	
Résultat de clôture 2022		49 505.82 €	

Durant l'année 2022, le CCAS a acheté :

- Un broyeur pour détruire les documents à caractère confidentiel du service ;
- Un lit double et deux lits superposés au renouvellement du mobilier du logement d'urgence réservé aux familles devant être mises à l'abri ;
- Deux porte-documents afin de faciliter le travail à l'écran.

Madame Christine ARNOULD précise qu'auparavant, pour les documents très confidentiels, les agents du CCAS se rendaient à l'état civil pour utiliser le broyeur de ce service. Les autres documents étaient déchirés manuellement. Il est plus pratique d'avoir désormais un broyeur propre au CCAS.

Madame Krystina BEHETRE propose aux administrateurs du CCAS d'approuver le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice pour l'exercice 2022.

Aucune observation n'étant formulée, elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET 2023

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que par délibération n° 50 en date du 12 avril 2023, le Conseil d'Administration a délibéré sur la reprise anticipée au budget primitif de l'exercice 2023 des résultats de clôture 2022 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Ces résultats sont définitivement arrêtés avec le vote du compte administratif, à savoir :

- Résultat de clôture 2022 de la section de fonctionnement (002) : +135 247,87 €;
- Résultat de clôture 2022 de la section d'investissement (001) : +49 505,82 €;

Madame Krystina BEHETRE propose aux administrateurs d'approuver l'affectation des résultats au budget 2023.

Aucune observation n'étant formulée, elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES

En préambule, Madame Christine ARNOULD signale qu'elle a inséré dans le dossier des secours des administrateurs une nouvelle version de la convention puisqu'un paragraphe a été modifié.

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que la Ville de Saint-Maurice et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice ont constitué, en date du 20 juin 2019, un groupement de commandes afin de mutualiser leurs contrats d'assurance pour simplifier les procédures et réaliser des économies.

Le marché public d'assurances arrive à son terme au 31 décembre 2023, aussi est-il envisagé de le reconduire dans les mêmes termes que le précédent.

À ce titre, un projet de convention définissant les modalités de fonctionnement est joint et la Ville est désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Madame Krystina BEHETRE rapporte qu'elle a demandé de quelles assurances il s'agissait et qui assurait le CCAS. Elle a reçu la réponse la veille. Les différentes assurances de la Ville et les assureurs actuels sont les suivants :

- Responsabilité civile : AXA ;
- Dommages aux biens : SMACL ;
- Flotte automobile : SMACL ;
- Prévoyance statutaire : GRAS SAVOYE ;
- Objets d'art : HISCOX ;
- Protection juridique : CFDP.

Madame Krystina BEHETRE propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver la convention du groupement de commandes entre la Ville et le CCAS et d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant. Elle relève qu'il est certainement préférable que ce soit la Ville qui s'occupe des assurances pour l'ensemble, y compris le CCAS.

Aucune observation n'étant formulée, elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI) RATIFICATION DES SECOURS

La ratification des dossiers des Mauritiens ayant obtenu des aides est soumise à l'approbation des administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

VII) COMMUNICATION DES SECOURS DÉLIVRÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Les administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice sont informés des aides accordées par la Commission Permanente.